

Extrait de délibération

Identifiant
2024-02-04

Bureau syndical 5 février 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi cinq février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

Date de la convocation : 30 janvier 2024 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 11 Absents, excusés : 4
Présents : 7 Votants : 7

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie		
Membres :	CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, AYRAULT Bérengère,	BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, SAUZE Magalie, BACLE Jérôme	

Remboursement des frais de déplacement pour le membre « Citoyen jeune » du GAL de Gâtine

Le Groupe d'Action Locale de Gâtine (comité chargé de la sélection des projets sur les programmes européens 2021-2027) est composé de 21 membres représentatifs du territoire.

Sur l'ancienne programmation (2014-2020), seuls des représentants de structures du territoire, publiques ou privées, siégeaient au sein du GAL.

Sur cette programmation, le choix a été fait d'innover en intégrant un membre « Citoyen jeune », issu de la société civile. Cette démarche permet de poursuivre notre travail d'accompagnement de la jeunesse sur le territoire, initié sur le programme 2014-2020 avec une fiche-action « jeunesse ».

Pour ce début de programme, c'est Mathieu Biguet, étudiant en géographie et aménagement et originaire de Vasles, qui siège. Ce membre étant le seul du GAL à être issu de la société civile, il ne bénéficie pas d'indemnité d'élu ou de remboursement de frais de déplacement de la part de sa structure. Il est proposé de prendre en charge ses frais pour se rendre aux réunions du GAL, notamment depuis Bordeaux où se trouve son université.

Pour information : 1^{er} trajet pour la réunion du 3 octobre : 26€ A/R

Le Bureau Syndical autorise le Président à :

- Valider les frais de déplacement de Mathieu Biguet, pour se rendre aux réunions du GAL de Gâtine.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,